

Avenant n°2 à la convention d'investissement avec la Fondation Camp des Milles

Entre :

La Métropole Aix-Marseille Provence,

sise 58 boulevard Charles Livon – 13007 Marseille , représentée par le Vice-Président délégué à la Culture et aux équipements culturels, Monsieur Daniel Gagnon

désignée sous le terme « la **Métropole**

D'une part,

L'association « Fondation du Camp des Milles »

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé 40 chemin de la Badesse – CS 50642 – 13547 Aix-en-Provence cedex 4; N° Siret: 513626713 00012, représentée par son Président, Alain CHOURAQUI ;

Désignée sous le terme « l'Association »,

D'autre part,

Préambule

Afin de permettre à la Fondation du Camp des Milles de réaliser la phase 3 des travaux d'aménagement des espaces extérieurs situés entre la tuilerie et le wagon souvenir, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix a attribué par délibération n°2016_CT2_241 du 12 octobre 2016 une subvention d'investissement d'un montant de 100 000 € (GU 2016_00949) et a approuvé la convention afférente. Cette convention signée le 7 novembre 2016 prévoyait un délai de deux ans pour la réalisation de ces travaux, soit jusqu'au 7 novembre 2018.

Par délibération CSGE004-4046/18/BM du 28 juin 2018, cette convention est prolongée d'un an à la date anniversaire de sa signature, soit jusqu'au 7 novembre 2019.

A ce jour, la Fondation du Camp des Milles n'est pas en mesure de poursuivre ces travaux pour des raisons d'autorisations d'urbanisme indépendantes de sa volonté.

Aussi, afin de permettre à la Fondation du Camp des Milles de régler les questions de sécurisation du site, il convient de prolonger de deux années supplémentaires les délais d'exécution des travaux par avenant N°2, soit jusqu'au 7 novembre 2021.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Les articles 1 à 5 sont inchangés

L'article 6, durée de la convention est complété comme suit :

La durée de la convention est prolongée de deux années supplémentaires à la date anniversaire de la signature du premier avenant au 7 novembre 2019, soit jusqu'au 7 novembre 2021.

A Marseille

Le

En trois exemplaires

Pour la Fondation du Camp des Milles

Le Président

Pour la Métropole Aix-Marseille-Provence

le Vice-Président délégué à la culture et
aux Équipements culturels

Alain CHOURAQUI

Daniel GAGNON